

Maisons-Alfort, le 21 janvier 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de transfert d'autorisation transitoire  
de mise sur le marché du produit biocide  
FICAM W, AMM n°9400015**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société BAYER SAS de demande de transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **FICAM W (AMM n°9400015)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit FICAM W.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit FICAM W est un biocide de type 18 composé de 800 g/kg de bendiocarbe se présentant sous la forme d'une poudre mouillable.

Le bendiocarbe est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué. La décision d'inscription de cette substance active à l'annexe I de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil a été publiée dans la directive 2012/3/UE de la Commission.

|   |             |
|---|-------------|
| Nom ou description générique de la substance active : | bendiocarbe |
| N° CAS :  | 22781-23-3  |
| Type de produit :                                     | 18          |

### CONSIDERANT

- Que le produit FICAM W dispose de l'autorisation de mise sur le marché n° 9400015, en cours de validité;
- Que l'extrait du registre du commerce du 19 avril 2010 attestant que la société Bayer Environmental Science SAS, actuellement détentrice de l'autorisation de mise sur le marché n° 9400015 pour le produit FICAM W, en cours de validité, est devenue la société BAYER SAS.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable au transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20100027, du produit FICAM W, détenu par Bayer Environmental Science SAS à la société BAYER SAS.**

Le produit FICAM W devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport européen d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active « bendiocarbe ».

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : transfert, bendiocarbe, TP18